

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7 ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

- Présentation, par M. Charles SITZENSTUHL, rapporteur spécial de la mission *Recherche et enseignement supérieur*, du rapport d'évaluation des politiques publiques sur la mise en œuvre des repas CROUS à 1 euro, et audition de M. Julien MEIMON, président de l'association d'aide alimentaire aux étudiants Linkee-Entraide étudiante, sur les conclusions de ce rapport 2
- Présence en réunion 15

Jeudi

2 juillet 2026

Séance de 11 heures

Compte rendu n° 121

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de

M. Éric Coquerel,
Président



La commission examine le rapport d'évaluation des politiques publiques portant sur la mise en œuvre des repas CROUS à 1 euro, de M. Charles Sitzenstuhl, rapporteur spécial de la mission Recherche et enseignement supérieur, et entend M. Julien Meimon, président de l'association d'aide alimentaire aux étudiants Linkee-Entraide étudiante, sur les conclusions de ce rapport

M. le Philippe Brun, président. Mes chers collègues, nous poursuivons nos travaux avec la présentation par M. Charles Sitzenstuhl, rapporteur spécial de la mission *Recherche et enseignement supérieur* du rapport d'évaluation des politiques publiques sur la mise en œuvre des repas CROUS à 1 euro. Nous auditionnons M. Julien Meimon, président de l'association d'aide alimentaire aux étudiants Linkee-Entraide en lien avec le thème de ce rapport. Sans plus attendre, je cède la parole à Charles Sitzenstuhl.

M. Charles Sitzenstuhl, rapporteur spécial de la mission Recherche et enseignement supérieur. À l'occasion du Printemps de l'évaluation, j'ai choisi de rédiger un rapport sur un sujet d'actualité, la généralisation du repas à 1 euro pour les étudiants. La France possède depuis longtemps un système de restauration universitaire public qui fait son honneur, qui offre des repas à tarifs modérés, c'est-à-dire subventionnés par l'État, aux étudiants. Je rappelle que les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) ont été créés par une loi de 1955. Cette très vieille institution a fait preuve de sa solidité à travers le temps et à travers les régimes politiques aussi.

Le repas à 1 euro pour les étudiants boursiers a été mis en place par le gouvernement de Jean Castex à l'été 2020, dans le cadre exceptionnel de la crise de la Covid-19. Il a été élargi ensuite temporairement à tous les étudiants lors du premier semestre 2021, uniquement pour la vente à emporter, dans le cadre du troisième confinement.

Dès la rentrée 2021-2022, le gouvernement est revenu au repas à 1 euro au seul bénéfice des étudiants boursiers, ainsi que des étudiants précaires qui étaient repérés par les Crous. En janvier 2026, à la suite des négociations entre le gouvernement et le Parti socialiste pour finaliser la loi de finances pour 2026, il a été annoncé, à la surprise générale, la généralisation du repas à 1 euro à tous les étudiants. C'était une concession politique faite au parti socialiste par le gouvernement, dont la mise en œuvre s'est opérée dans un délai très court à partir du 4 mai 2026.

Les Crous sont des établissements publics administratifs placés sous la tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ils sont financés à 64 % par des revenus d'activité, subventionnés à 34 % par l'État au titre d'une charge de service public et à 1,5 % par la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) qui est une forme de « fiscalité ». L'équilibre financier des Crous dépend donc de la subvention de l'État, en hausse importante au cours des dernières années. On comprend dès lors que la généralisation du repas à 1 euro pèse sur l'équilibre financier des Crous et représente un coût pour les finances publiques dans un contexte dégradé d'endettement et de déficit.

Sur le plan budgétaire, la généralisation du repas à 1 euro est donc un choix contestable, puisqu'il n'est pas neutre pour les finances de l'État. En effet, l'activité de restauration des Crous est structurellement déficitaire, je tiens à le dire. Le coût de production d'un repas Crous est en moyenne de 7,89 euros en 2025. Dans cette moyenne, il existe des

disparités entre les outre-mer et la métropole, et ce coût est en hausse année après année, pour diverses raisons.

Il existait jusqu'à ce printemps un tarif social, qui était le tarif normal que payaient les étudiants non boursiers lorsqu'ils prenaient un repas au Crous, soit un montant de 3,30 euros. J'insiste sur le fait que ce tarif de 3,30 euros, qui était le tarif normal jusqu'alors, était déjà un tarif social largement subventionné par l'État quand on sait que le coût de production était donc de 7,89 euros alors que le prix du repas était de 1 euro pour les boursiers et les précaires. Pendant longtemps l'activité logement des Crous compensait l'activité restauration, ce qui n'est plus le cas depuis 2021.

Cette compensation correspondait aussi à un dévoiement du système, qui a été pointé par plusieurs rapports dans le passé. En effet, l'activité logement concernant les boursiers, les Crous touchaient les aides au logement de ces étudiants boursiers. Mécaniquement, les boursiers finançaient le tarif du repas classique à 3,30 euros des non-boursiers. Pour compenser la perte de recettes induites par la généralisation du repas à 1 euro, la loi de finances pour 2026 a prévu une dotation de 59 millions d'euros supplémentaires. La généralisation du repas à 1 euro est une mesure populaire, plébiscitée par les étudiants, cohérente avec la hausse de la fréquentation des restaurants universitaires constatée depuis plusieurs années.

L'amélioration de la qualité est à mettre au crédit des Crous. En revanche, le temps d'attente reste la principale critique adressée par les étudiants, traduisant les fortes tensions qui existent sur les bâtiments, les équipements et les personnels. Du fait de la généralisation, le Crous anticipe un maintien des repas servis aux boursiers et une hausse des repas pour les non-boursiers de 12 % en 2026 et de 10 % en 2027. Ces flux supplémentaires pèseront donc sur les conditions de travail des agents, l'usure des équipements et des bâtiments et pourront – c'est une crainte qui m'a été relayée – accroître les tensions qui existent à l'heure de pointe lors de la pause déjeuner dans les restaurants. Je veux saluer le grand professionnalisme et la capacité d'adaptation rapide des Crous qui ont été contraints de se mettre en marche dans un délai extrêmement réduit d'à peine quatre mois, dans un contexte où cette décision inattendue n'était pas préparée.

Enfin, le plus problématique tient au fait que la génération du repas à 1 euro ne règle en rien les problèmes de fond, comme la précarité étudiante. C'est une réponse de surface. Par ailleurs, elle contrevient à nos principes de solidarité. En effet, l'article L. 821-1 du code de l'éducation dispose que la collectivité nationale privilégie l'aide servie à l'étudiant sous condition de ressources, afin de réduire les inégalités sociales.

Ici, à partir du moment où le repas à 1 euro est généralisé pour l'ensemble des étudiants, il n'existe plus de condition de ressources, ce qui dilue donc l'aide consacrée aux boursiers avec un risque de saturation des capacités d'accueil qui sera réalisé au détriment des premières personnes que l'on doit aider, c'est-à-dire des boursiers et des précaires. C'est une crainte qui a été soulignée par le Crous pour l'année prochaine : les boursiers pâtiront de la hausse de la fréquentation par les non-boursiers.

Personnellement, je considère qu'il faudra revenir à une distinction boursier/non boursier. En effet, certains étudiants n'ont pas de difficultés financières particulières et je trouve extrêmement contestable que des étudiants issus de milieux aisés soient subventionnés autant que des étudiants dans le besoin. Il s'agit pour moi d'un dévoiement du principe de solidarité nationale.

Pour terminer, l'objectif devrait être d'aider ceux qui en ont réellement besoin, c'est-à-dire les étudiants boursiers et les étudiants précaires qui pouvaient déjà bénéficier du repas à 1 euro. Pour cela, il est indispensable que l'État engage enfin la réforme structurelle des bourses annoncée depuis le début du présent quinquennat. Une réforme structurelle des bourses représente en effet un vecteur beaucoup plus puissant et beaucoup plus équitable pour lutter contre la précarité alimentaire des étudiants.

M. Julien Meimon, président de Linkee-Entraide étudiante. Je suis très heureux de pouvoir apporter une modeste contribution à un débat qui me paraît particulièrement important. Chacun a désormais pris conscience de la gravité de la situation que connaissent de nombreux étudiants en France. Pour une partie d'entre eux, il ne s'agit plus seulement de difficultés ponctuelles ; ils se trouvent concrètement dans l'impossibilité de se nourrir quotidiennement de manière suffisante. Or cette précarité alimentaire affecte directement leur capacité à poursuivre leurs études et, à terme, à contribuer pleinement à la richesse du pays. La précarité étudiante n'est donc pas un problème qui concerne uniquement les étudiants.

Ensuite, la généralisation des repas à 1 euro a été accueillie très favorablement, peut-être parfois un peu rapidement, parce qu'un lien immédiat a été établi avec la précarité étudiante. Je voudrais témoigner d'une vision légèrement différente vis-à-vis de cette mesure. Je m'exprime ici au nom de l'association Linkee-Entraide Étudiante, première association d'aide alimentaire aux étudiants en France, avec entre quatre et cinq millions de repas distribués chaque année, dans les grandes villes.

Nous avons créé les premières distributions massives à destination des étudiants pendant la crise du Covid. La médiatisation de cette action, que nous n'avions pas recherchée, a néanmoins contribué à informer de nombreuses personnes, à en faire en quelque sorte un problème social et, peut-être, un enjeu politique. Avant cette période, la précarité alimentaire étudiante existait déjà, mais la crise sanitaire a constitué un révélateur puissant d'un phénomène plus ancien. Du jour au lendemain, de nombreux jeunes ont perdu les petits emplois qui leur permettaient de maintenir un équilibre économique fragile.

Lorsque nous avons lancé nos distributions en septembre 2020, aucune distribution massive n'était déjà intervenue. Nous attendions 200 étudiants le premier soir. Ils furent 400 le lendemain, puis 700, 900 et ainsi de suite. En quelques mois, nous avons ouvert dix-neuf lieux de distribution à Paris. Aujourd'hui, Linkee-Entraide Étudiante est la première association d'aide alimentaire aux étudiants en France, ce qui fait de nous un acteur particulier, un observateur privilégié de la précarité étudiante et nous permet d'essayer de mesurer le phénomène.

Or, en France, personne n'est aujourd'hui capable de quantifier précisément le nombre d'étudiants précaires. Nous connaissons le nombre d'étudiants boursiers, mais cela ne correspond pas au nombre d'étudiants en situation de précarité. Il s'agit là d'une distinction fondamentale. Ainsi, toutes nos distributions sont réservées à des étudiants disposant de moins de 400 euros de reste à vivre mensuel, et la plupart disposent même de moins de 100 euros. Pourtant, nous ne disposons d'aucun outil statistique national permettant de mesurer cette précarité étudiante.

Dès lors, il est logique que les politiques publiques ciblent prioritairement les étudiants boursiers, puisqu'ils constituent la catégorie la mieux identifiée. Mais ils ne représentent qu'une partie des étudiants précaires.

Pour en revenir à la problématique qui nous réunit aujourd'hui, le rapport d'information de M. Sitzenstuhl est extrêmement important, tant il est utile d'évaluer les mesures qui ont été votées. D'autre part, en tant que membre de la société civile, je suis très heureux de pouvoir y contribuer.

Concernant la mesure des repas à 1 euro, trois réserves principales me conduisent à m'interroger. Premièrement, elle s'adresse à l'ensemble des étudiants et non spécifiquement aux étudiants précaires. Par conséquent, les ressources consacrées à cette politique sont mécaniquement moins concentrées sur ceux qui en ont le plus besoin.

Deuxièmement, le budget qui lui est consacré paraît limité au regard de l'ampleur du phénomène. J'indiquais précédemment que nous ne disposions pas de chiffres précis, mais les associations, les syndicats étudiants et l'Observatoire de la vie étudiante évaluent le nombre d'étudiants précaires entre 20 % et 30 % de la population des étudiants, soit plus ou moins un million d'étudiants.

Si un million d'étudiants précaires se présentent demain dans les restaurants universitaires qui proposent les repas à 1 euro, la mesure dotée de 50 millions d'euros ne permettrait pas de financer plus de sept repas par étudiant précaire chaque année. Il existe donc un décalage entre la promesse liée à cette mesure – déprécariser les étudiants – et son impact concret sur le terrain. L'alternative serait que ces repas touchent d'autres étudiants que les étudiants précaires. Je suis favorable à des repas à 1 euro pour tous les étudiants, et d'ailleurs pour tous les Français, tout le temps, mais cela ne relève pas du même domaine. Il ne s'agit pas de la même ambition.

Ensuite, les Crous, qui sont chargés d'administrer ces repas, risquent de rencontrer d'importantes difficultés opérationnelles et logistiques. Les files d'attente sont parfois conséquentes et empêchent déjà ceux qui en ont le plus besoin d'y accéder.

Par ailleurs, le coût de cette mesure apparaît élevé lorsqu'on le compare aux aides accordées par l'État aux associations qui viennent en aide aux étudiants et qui distribuent des colis alimentaires. Je précise qu'un colis alimentaire ne se résume pas à quelques produits de base. À Linkee, nous distribuons des colis de 7 à 8 kilogrammes comprenant des produits frais, des fruits et légumes, du pain provenant d'artisans locaux, des plats préparés, des produits d'hygiène et des protections féminines. Ces distributions sont assurées par des étudiants précaires eux-mêmes, dans une ambiance non stigmatisante.

Plutôt que de distribuer dans la rue, nous distribuons dans des cafés, dans des restaurants, dans des salles qui ne sont pas prévues pour ces distributions d'aide alimentaire. Ce dispositif fonctionne parce que les étudiants en précarité se passent le mot, échangent sur les réseaux sociaux et viennent aux distributions. Ils sont préinscrits, remplissent un dossier de vulnérabilité et peuvent ensuite accéder aux distributions. Ces colis alimentaires remplis de produits frais et de kits d'hygiène distribués par des jeunes en précarité attirent les étudiants en précarité, qui viennent à nos distributions.

Cette option intéressante devrait sans doute être comparée au coût de la mesure des repas à 1 euro qui, dans l'état actuel de la situation, ne touchera pas sa cible, ne permettra pas de déprécariser les étudiants alors que cette mesure prétend s'imposer comme la seule possible.

Dès lors, deux enjeux essentiels se détachent selon moi. Le premier concerne l'adéquation entre les ressources publiques et l'impact recherché dans la société ; l'efficacité

des dépenses publiques. Quand on dépense 50 millions d'euros, il est intéressant de savoir si la mesure en question permet de résoudre les problèmes qu'elle a identifiés. Pour ma part, je pars du principe que cela ne fonctionnera pas et que les files d'attente de nos distributions continueront à augmenter. Nous le constatons déjà depuis la mise en place de la mesure, mais la situation sera encore plus difficile à la rentrée.

Deuxièmement, il faut savoir à quel public on s'adresse. Si l'on cherche à aider les étudiants en précarité, on pourrait peut-être s'appuyer davantage sur des associations qui réalisent le travail d'un opérateur des services publics, et qui pourraient contribuer à aider les étudiants à se nourrir en quantité et en qualité. Nos colis permettent aux étudiants d'avoir des repas équilibrés, de tenir presque une semaine avec un colis. La mesure gagnerait à s'intéresser à des distributions alternatives aux repas proposés par les Crous, qui offriraient à des étudiants la possibilité de tenir pendant un an.

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Vous avez indiqué que vous étiez favorable à des repas à 1 euro pour tous les étudiants, et pour tous les Français, en tout temps. N'est-ce pas paradoxal, dans la mesure où vous préconisez de basculer vers un système de distribution de colis plus efficace et de façon ciblée ?

M. Julien Meimon. Il s'agissait en quelque sorte d'une boutade. Un repas à 1 euro pour tous coûterait très cher et ne serait pas forcément adapté : si l'on veut établir une véritable mesure de dé-précarisation des étudiants, elle doit être exclusivement réservée aux étudiants précaires.

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Si je comprends bien, si l'on gardait un système de financement pour financer des repas Crous à 1 euro, il faudrait le limiter à ceux qui en ont vraiment besoin.

M. Julien Meimon. Absolument. Si l'on souhaite déprécariser les étudiants, cette mesure doit être réservée exclusivement aux étudiants précaires, de mon point de vue.

M. Philippe Juvin, rapporteur général. À combien estimez-vous le coût du colis alimentaire pour chaque étudiant précaire que vous avez évoqué ? D'un côté, vous indiquez qu'il n'existe pas de véritables statistiques, mais vous estimez que 25 % des étudiants sont précaires, soit environ le pourcentage de boursiers. Les chiffres sont quasiment identiques.

M. Julien Meimon. Pour répondre à votre question sur l'évaluation de la mesure et sur la comparaison entre les repas à 1 euro et les dispositifs que nous mettons en œuvre, je voudrais d'abord préciser un point essentiel. Il ne s'agit absolument pas, dans mon esprit, d'opposer les colis alimentaires aux repas à 1 euro, ni de substituer un dispositif à l'autre. À mes yeux, ces solutions sont complémentaires.

De nombreux étudiants ne disposent pas d'un restaurant universitaire à proximité de leur lieu d'études. D'autres ont besoin d'un repas le soir, le week-end ou pendant les vacances universitaires, périodes durant lesquelles l'offre des Crous est parfois réduite ou indisponible. Nous sommes présents à Paris, Bordeaux, Lille, Nantes, Lyon, Montpellier, Toulouse, Marseille et dans de nombreuses autres villes. Nous constatons que les étudiants continuent à venir aux distributions lorsque les universités ferment. Nous distribuons aujourd'hui, demain, samedi, puis tout au long de l'été, parce que la précarité alimentaire, malheureusement, ne prend jamais de vacances. Par conséquent, il est important que certaines associations, comme la nôtre, soient présentes pour assurer une forme de sécurité alimentaire.

Sur la question du coût, nous disposons d'éléments relativement précis. Le coût pour les finances publiques d'un repas à 1 euro est estimé à environ 7,89 euros, selon les données du rapporteur. Si l'on considère, comme le font de nombreux observateurs, qu'il existe près d'un million d'étudiants en situation de précarité, alors les crédits consacrés à la mesure permettent, en pratique, de distribuer sept repas par étudiant sur l'année si tous devaient en bénéficier.

Le repas du Crous est un repas de qualité, équilibré, servi dans de bonnes conditions. De notre côté, nous avons simplement choisi une autre modalité. Nos colis alimentaires contiennent des fruits, des légumes, du pain, des viennoiseries, des jus de fruits, des produits d'épicerie, des plats préparés et des produits d'hygiène de qualité. Ils sont conçus pour permettre aux étudiants de cuisiner ou de disposer immédiatement d'aliments prêts à consommer. Je tiens d'ailleurs à inviter la représentation nationale à venir observer concrètement l'une de nos distributions afin de mesurer la qualité des produits proposés.

La particularité de notre association tient au fait que nous ne fonctionnons pas à partir d'achats alimentaires classiques. Nous récupérons des invendus, des excédents et des surplus alimentaires que nous transportons dans le respect de la chaîne du froid, reconditionnons puis redistribuons. Ainsi, 100 % des produits récupérés sont transformés en aide alimentaire. C'est ce qui nous permet de développer une forme d'aide alimentaire « durable ».

Dans un de nos colis alimentaires, il y a l'équivalent de dix à quinze repas. Or le coût moyen d'un repas distribué par notre association est d'environ 1 euro. À titre de comparaison, le coût d'un repas servi par le Crous est proche de 7,89 euros.

Il pourrait aussi être utile de s'intéresser au coût de fabrication d'un repas de qualité. S'il peut être alternativement distribué par des Crous ou par une association qui remplit le cahier des charges fixé par la puissance publique, cela permettrait peut-être d'aider des étudiants à manger correctement, tous les jours.

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Je retiens de vos propos qu'il faudrait penser à ouvrir ces circuits alimentaires aux Crous. Une loi prévoit que les invendus dans les supermarchés doivent être mis à disposition.

M. Julien Meimon. La loi propose, incite un certain nombre de professionnels alimentaires à mettre à disposition leurs invendus, mais elle n'oblige en rien, elle ne contrôle pas, elle ne sanctionne pas. Son effet est donc relativement faible : le gaspillage est resté le même entre 2016 et 2026, à hauteur de 10 millions de tonnes par an.

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Les Crous pratiquent-ils la même politique de récupération des invendus ?

M. Julien Meimon. Je crois que les Crous se sont engagés dans une politique de lutte contre le gaspillage, mais ils n'ont pas fondé leur dispositif sur la récupération d'invendus, qui pourraient être cuisinés et transformés en plats – ce que nous réalisons tous les jours.

Mme Farida Amrani (LFI-NFP). Monsieur le rapporteur spécial, je ne partage pas du tout les conclusions de votre rapport. En effet, 46 % des étudiants sautent des repas pour des raisons purement économiques. La généralisation du repas à 1 euro n'est donc pas une mauvaise idée, ou en tout cas une mauvaise réponse à la précarité étudiante, bien au contraire. Votre rapport montre que la fréquentation des restaurants universitaires augmente fortement, et que de plus en plus d'étudiants non boursiers y ont recours. Pour moi, cela ne signifie pas que la

mesure est mal ciblée, cela prouve surtout que la précarité étudiante dépasse les critères actuels des bourses.

Un quart des étudiants vivent avec moins de 100 euros une fois que leur loyer est payé. D'autres renoncent aux aides, parce qu'ils ne connaissent pas leurs droits. Les démarches sont souvent trop complexes, les situations familiales ne rentrent pas toujours dans des cadres administratifs. Monsieur le rapporteur spécial, cette question du non-droit est complètement invisibilisée dans votre évaluation.

En revanche, je partage un point important du rapport : les Crous ont besoin de davantage de moyens. Si les restaurants sont saturés, ce n'est pas parce que trop d'étudiants viennent y manger. Si les files d'attente s'allongent, ce n'est pas parce que le repas à 1 euro est trop accessible. Si les personnels du Crous sont souvent sous tension, c'est parce que les capacités d'accueil et de financement n'ont tout simplement pas suivi les besoins.

Pourquoi opposer l'universalité du repas à 1 euro et le soutien aux étudiants les plus précaires ? Ne faudrait-il d'ailleurs pas faire les deux, c'est-à-dire généraliser le repas à 1 euro, renforcer les Crous, lutter surtout contre le non-recours et engager une réforme ambitieuse des bourses étudiantes ? Je rappelle que le programme de La France insoumise porté par Jean-Luc Mélenchon, propose la mise en place d'une allocation d'autonomie universelle pour que chaque jeune puisse vivre dignement.

M. Charles Sitzenstuhl, rapporteur spécial. Je connais en partie la position de La France insoumise sur ces sujets et je ne suis donc pas surpris par certaines remarques qui ont été formulées. Je note néanmoins qu'il existe plusieurs points sur lesquels nous nous rejoignons.

Vous avez indiqué que la précarité étudiante dépasse largement les seuls critères de bourse. Je suis entièrement d'accord avec ce constat et je ne dis d'ailleurs rien d'autre dans mon rapport. Les Crous ont réalisé des progrès au cours des dernières années. Ils ont développé des dispositifs permettant d'identifier une partie des étudiants qui, bien que non boursiers, rencontrent des difficultés. C'est précisément la notion d'« étudiant précaire ».

Avant même la généralisation du repas à 1 euro, un nombre conséquent d'étudiants non boursiers, identifiés comme précaires par les Crous, pouvaient déjà bénéficier de ce dispositif. Était-ce un système parfait ? Certainement pas. Pouvait-il être amélioré ? Évidemment. Mais il me paraît important de reconnaître que des avancées ont été réalisées.

Pour moi, la véritable réponse à cette difficulté réside avant tout dans une réforme structurelle des bourses. J'ai d'ailleurs encore eu l'occasion de le rappeler récemment au ministre lors d'une séance de questions orales sans débat. Elle permettra de répondre sur le fond aux problèmes de précarité d'un certain nombre d'étudiants, et notamment dans les périodes de vacances et les périodes de week-ends. S'ils étaient mieux aidés avec des bourses plus efficaces et plus ciblées, les difficultés seraient atténuées lors des périodes creuses.

Je terminerai en soulignant qu'il existe entre nous une divergence de fond, qui est avant tout politique, sur la philosophie des aides à apporter aux étudiants. Ce débat est revenu à plusieurs reprises, notamment lors de l'examen du texte socialiste sur le repas à 1 euro ou du texte porté récemment par les députés communistes.

Vous défendez une logique d'universalité des aides. C'est une position cohérente, mais ce n'est pas la mienne. Je ne suis pas favorable à un système d'aide universelle. Je considère

que la solidarité nationale doit prioritairement bénéficier à ceux qui en ont réellement besoin. Ceux qui n'en ont pas besoin peuvent très bien évoluer par eux-mêmes.

Mme Estelle Mercier (SOC). D'abord, je voudrais saluer ce rapport qui arrive à point nommé, même si évaluer une mesure généralisée au 1^{er} mai alors que nous sommes à la fin du mois de juin laisse relativement peu de recul.

Nous parlons d'une mesure qui représente 50 millions d'euros en 2026. Votre rapport met en lumière l'ampleur de la précarité étudiante. Cette précarité est une réalité majeure, qui s'est aggravée depuis 2020 et que chacun constate sur le terrain. Nous visitons régulièrement les distributions alimentaires et les dispositifs d'aide. Nous voyons chaque jour les difficultés auxquelles sont confrontés les étudiants. C'est précisément pour cette raison que nous avons défendu le repas à 1 euro.

Ce repas est plébiscité par les étudiants. Il leur permet de bénéficier au moins une fois, parfois deux fois par jour, d'un repas équilibré alors qu'ils ne mangeaient pas correctement auparavant. Cela a été rappelé à plusieurs reprises et le succès de la mesure est réel.

Nous savons également qu'environ 20 % des étudiants en situation de précarité ne sont pas boursiers. Ce constat est important. Il pose évidemment la question du système de bourses, mais plus largement celle de la place que nous accordons à la jeunesse et aux conditions dans lesquelles elle étudie aujourd'hui en France.

Je suis très étonnée d'entendre certains comme M. Meimon se satisfaire que les associations qui distribuent des repas et des colis alimentaires fonctionnent bien. À mes yeux, le fait que ces dispositifs continuent d'attirer autant de monde malgré la généralisation du repas à 1 euro constitue plutôt une préoccupation. Par ailleurs, les distributions de colis interviennent plutôt les week-ends, la plupart du temps lorsque les Crous ne sont pas ouverts.

Je m'étonne aussi par ailleurs de l'audition de M. Meimon, qui a fait quelque part son « *business* » de la vente des invendus et qui, de manière globale, s'oppose à la généralisation du repas à 1 euro.

Je suis choquée de constater que l'on essaye de « partager » la misère. En refusant la généralisation, nous plaçons les étudiants en concurrence les uns vis-à-vis des autres. Monsieur le rapporteur, vous voulez cibler les étudiants, en distinguant celui-ci, qui serait plus précaire que celui-là. Cette méthode consiste à cibler les plus pauvres de manière individuelle, et non à offrir la possibilité universelle de pouvoir manger dans de bonnes conditions.

Pour des raisons budgétaires, on fait peser sur notre jeunesse les errements d'une politique économique et budgétaire que l'on connaît depuis quelques années, alors que la mesure ne coûte que 50 millions d'euros. Je rappelle ainsi que notre dette s'élève à plus de 3 000 milliards d'euros. Quel avenir voulons-nous pour notre jeunesse ? Ne pouvons-nous pas investir 50 millions d'euros sur nos jeunes, sur nos étudiants, qui représentent l'avenir de la France ?

M. Charles Sitzenstuhl, rapporteur spécial. Il me semble quelque peu discourtois de mettre en cause aussi frontalement une personne que nous auditionnons. Je précise d'ailleurs que je ne connaissais pas M. Meimon avant cette audition. Nous n'avions jamais échangé, mais je considère néanmoins qu'il accomplit un travail respectable dans ce domaine. Je rappelle également qu'il y a quelques semaines, un quotidien comme *Le Monde*, qui n'est pas

précisément réputé pour défendre une ligne ultralibérale, a publié une tribune qu'il avait signée sur ce sujet.

Je ne conteste évidemment pas l'existence de la précarité étudiante. En revanche, je continue de penser que la solidarité nationale doit prioritairement s'adresser à ceux qui sont véritablement dans le besoin. Il ne faudrait pas laisser croire que l'ensemble des étudiants de notre pays vivent dans une situation de précarité. Ce n'est pas le cas. De nombreux étudiants poursuivent leurs études dans de bonnes conditions, et c'est une excellente chose.

C'est précisément là que se situe, selon moi, la difficulté soulevée notamment par les Crous. La généralisation risque d'accroître fortement la fréquentation des étudiants non boursiers et de peser sur la priorité dont devrait bénéficier les boursiers.

Par ailleurs, notre système social repose déjà largement sur des critères. C'est vrai pour la fiscalité, pour les aides versées par l'État ou les collectivités territoriales, et même parfois pour les tarifs appliqués dans les cantines scolaires. Nous avons donc ici un désaccord de nature philosophique et politique. Pour ma part, je considère que la solidarité nationale ne consiste pas à attribuer la même aide à tout le monde. L'argent public doit prioritairement aider ceux qui en ont besoin.

Je souhaite également rappeler un élément souvent oublié dans ce débat. Avant même la généralisation du repas à 1 euro au printemps 2026, les étudiants non boursiers bénéficiaient déjà d'un tarif social. Le prix normal du repas au Crous était de 3,30 euros, alors même que son coût réel avoisine 7,89 euros en moyenne et dépasse même parfois 10 euros dans certains territoires ultramarins. Nous étions donc déjà en présence d'un repas fortement subventionné par la puissance publique, tandis que les étudiants boursiers bénéficiaient d'un tarif à 1 euro.

Enfin, les comparaisons européennes montrent que la France a choisi une voie particulièrement généreuse. Les éléments dont nous disposons indiquent qu'aucun autre pays européen n'a mis en place un dispositif universel comparable à celui du repas à 1 euro. Partout ailleurs, les aides demeurent ciblées et les tarifs pratiqués sont plus élevés.

Ainsi, alors même que nos finances publiques sont fortement dégradées, nous faisons le choix d'être parmi les plus dépensiers sur ce sujet. Or, demeure une interrogation légitime sur l'efficacité réelle de chaque euro investi. Il est permis de se demander si des dispositifs, notamment associatifs ou en lien avec les bourses, ne seraient pas plus efficaces.

M. Julien Meimon. Madame la députée, je suis assez surpris par votre intervention. D'abord parce qu'il me semble que nous partageons un constat fondamental : la précarité étudiante existe en France, elle est importante et il est nécessaire d'agir pour y répondre de manière efficace. Je suis également surpris de vos attaques et de vos insinuations.

À un moment, vous avez évoqué l'idée que quelqu'un ferait du *business* à partir des invendus alimentaires. Je ne sais pas qui ferait du business dans cette histoire, les seuls bénéficiaires de ce système sont les étudiants qui reçoivent cette aide. Quant aux professionnels de l'alimentaire qui nous confient leurs invendus, ils évitent principalement des coûts de destruction et bénéficient effectivement du cadre fiscal prévu par la loi. Nous récupérons des produits en fin de vie commerciale, souvent à la date limite de consommation ou quelques jours avant. Nous les trions, nous les transformons parfois, nous les reconditionnons et nous les redistribuons. Nous sommes une structure non lucrative. Il n'y a aucun enrichissement derrière cette activité. J'avoue donc être surpris par les insinuations et les mots utilisés.

Par ailleurs, puisque vous reconnaissez vous-même l'existence d'un problème de précarité étudiante, je comprends d'autant moins votre réaction. J'essaie simplement d'indiquer que cette mesure risque de ne pas atteindre pleinement son objectif. Je crois que nous partageons la même finalité, qui consiste à déprécariser les étudiants.

Je rappelle que les repas à 1 euro existaient déjà pendant le confinement et que, malgré cela, nos files d'attente ont continué à croître. Depuis la généralisation du dispositif, la fréquentation de nos distributions n'a pas non plus diminué. Je précise d'ailleurs que nos distributions n'ont pas lieu uniquement le week-end. Elles se tiennent tous les jours, sauf le dimanche, dans les grandes villes où nous sommes implantés. Plusieurs élus de votre formation politique sont venus les visiter et ont pu constater cette réalité. Je soulève simplement l'inadéquation entre l'objectif affiché et l'impact réel de la mesure.

Je ne propose pas de remplacer les repas à 1 euro par des colis alimentaires. Simplement, il aurait peut-être été possible de concevoir une politique publique mobilisant plusieurs canaux d'aide afin de toucher davantage les étudiants qui en ont le plus besoin. Mais tel n'a pas été le choix retenu.

Enfin, sur la précarité étudiante elle-même, nous sommes les premiers à avoir agi. Personne n'est venu nous demander de créer des distributions alimentaires en septembre 2020. Aujourd'hui, des milliers de bénévoles se mobilisent chaque année à nos côtés, nous ne gagnons pas d'argent.

Le travail que nous réalisons mérite votre respect. Il nous permet d'aider quotidiennement les étudiants, qui sont à 60 % dans une situation « d'insécurité mentale ». Trois étudiants sur dix envisagent désormais d'interrompre leurs études faute de moyens suffisants. Cela représente une perte considérable, non seulement pour eux, mais aussi pour le pays tout entier.

Ce sont des étudiants, dont nous calculons le reste à vivre et les revenus. Nous transmettons ensuite ces chiffres à la représentation nationale, au ministère de l'enseignement supérieur, lequel ne dispose pas d'éléments sur les étudiants précaires, mais uniquement sur les étudiants boursiers – ce qui n'est pas la même chose.

À travers une enquête menée auprès de 25 000 à 30 000 étudiants dans toute la France, nous avons recueilli plusieurs données importantes pour savoir ce qui les pousse à se rendre à une distribution d'aide alimentaire. Parmi les étudiants que nous accompagnons, 47 % disposent de moins de 400 euros de ressources mensuelles ; 60 % paient un loyer supérieur à 400 euros ; 69 % disposent d'un reste à vivre inférieur ou égal à 100 euros par mois, dont une moitié avec un reste à vivre divisé de moitié. Par ailleurs, 90 % limitent la qualité de leur alimentation au quotidien, 76 % réduisent les quantités consommées et 65 % sautent au moins un repas chaque semaine.

Ces chiffres sont issus de l'étude « Avoir 20 ans en 2026 », réalisée avec la Fédération des acteurs de la solidarité, sur laquelle vous pouvez vous appuyer pour évaluer plus précisément les structures et le périmètre de la précarité étudiante en France.

M. Michel Castellani (LIOT). Sur le fond, nous n'avons pas de difficultés, ce rapport ne soulève guère de polémiques. Pour nous, l'objectif souhaitable consiste à égaliser autant que faire se peut les conditions de vie des étudiants, ce qui suppose une aide modulée, concentrée sur les catégories les plus modestes. L'Observatoire national de la vie étudiante établit ainsi

qu'à peu près un étudiant sur cinq est en difficulté réelle. Nous approuvons en ce qui nous concerne la tonalité et les conclusions du rapport, pour lequel nous remercions, monsieur le rapporteur spécial.

Mme Estelle Mercier (SOC). Monsieur Meimon, nous divergeons sur l'objectif poursuivi. Pour ma part, je considère que notre devoir ne consiste pas à pérenniser l'aide alimentaire ni à faire en sorte que les associations distribuant des colis alimentaires continuent d'occuper une place centrale dans le paysage social étudiant. Mon souhait, au contraire, est que ces dispositifs disparaissent du paysage.

C'est dans ce cadre que je m'interroge sur la neutralité du débat. Vous êtes à la tête d'une association qui organise la redistribution d'invendus alimentaires sous forme de colis destinés aux étudiants. Pour ma part, j'estime que cette précarité étudiante n'est pas une fatalité et qu'il faut continuer de lutter.

Cela passe par un système plus universel, par le repas à 1 euro, en sachant que les étudiants qui en ont les moyens ne s'amuse pas à aller manger au Crous midi et soir, uniquement parce qu'ils profitent du repas à 1 euro. Ceux qui en ont vraiment besoin s'y rendent.

Vous affirmez que la mesure n'est pas efficace ou qu'elle présente des risques pour les étudiants les plus précaires, vous portez un jugement sur son impact. Je ne partage pas cette analyse. À mes yeux, la solution ne consiste pas à restreindre l'accès au dispositif, mais à donner davantage de moyens aux Crous pour faire face à l'augmentation de la demande. C'est précisément l'objectif des financements supplémentaires prévus, avec 50 millions d'euros cette année et 90 millions l'année prochaine, afin de renforcer les capacités d'accueil, l'organisation et les effectifs.

J'entends également l'argument selon lequel le tarif de 3,30 euros constituait déjà un tarif social. Mais il reste insuffisant pour un certain nombre d'étudiants. Pour beaucoup d'entre eux, un tel montant demeure trop élevé. Certains ne peuvent s'offrir qu'un seul repas par jour à ce tarif, et non deux. Le soir, ils font autrement.

C'est pourquoi nous défendons une approche différente. Nous considérons qu'en permettant aux étudiants de ne pas s'interroger quotidiennement sur leur alimentation ou sur leurs conditions de vie, on corrige les inégalités fondamentales entre ceux qui ont les moyens et ceux qui n'ont pas les moyens et qui sont obligés de travailler pour pouvoir financer leurs études.

Ce système français est effectivement unique. Les inégalités ne se limitent pas à l'accès à l'université. Elles concernent également le logement, l'alimentation et la santé. Or ces contraintes ont un impact direct sur la réussite académique. Un étudiant obligé de travailler pour vivre ne dispose pas des mêmes conditions qu'un étudiant bénéficiant d'un soutien familial lui permettant de se concentrer pleinement sur ses études.

Notre objectif est donc de réduire ces inégalités structurelles. Dès que l'on établit des critères, on ne prend pas compte la réalité complexe de la précarité des étudiants. Dès lors que l'on fixe de tels critères, on crée mécaniquement des effets de seuil. Le repas à 1 euro permet à tout le monde d'avoir accès à un repas, et surtout ceux qui en ont *de facto* le plus besoin, parce que nous y mettons les moyens.

M. Charles Sitzenstuhl, rapporteur spécial. Je souhaite d'abord clore le débat relatif à la neutralité de cette audition. Les modalités de travail ainsi que les formats d'audition ont été définis collectivement par les groupes. Je tiens donc à préciser à nouveau que je ne connaissais pas M. Meimon avant ce matin. J'ai proposé son nom à la suite d'une tribune qu'il a publiée il y a quelques semaines dans *Le Monde*, un journal de gauche, qui avait suscité un certain écho. Cette proposition a été soumise au président de la commission, qui l'a validée. S'il avait existé la moindre difficulté concernant l'équilibre ou la neutralité des débats, j'imagine naturellement que le président aurait demandé qu'une autre personnalité soit sollicitée.

Ensuite, sur le fond du sujet, nous aurons sans doute l'occasion de poursuivre ce débat dans l'hémicycle au cours des prochains mois. Pour ma part, je demeure convaincu qu'il est essentiel de conserver une distinction entre étudiants boursiers et étudiants non boursiers. Cette distinction me paraît constituer un principe fondamental de notre système de solidarité à destination des étudiants.

Cela ne signifie évidemment pas que le système actuel soit satisfaisant en l'état. C'est précisément la raison pour laquelle je considère que la priorité doit être la réforme structurelle des bourses. Il s'agit, selon moi, du véritable projet auquel nous devons nous attaquer.

Si, dans le cadre de la prochaine discussion budgétaire, le premier secrétaire du Parti socialiste et le président du groupe socialiste parviennent à obtenir une réforme ambitieuse des bourses dans le projet de loi de finances pour 2027, alors je serai à leurs côtés pour la soutenir.

M. Philippe Brun, président. Entendons-nous bien, Monsieur Sitzenstuhl. Je n'ai volontairement pas pris la parole jusqu'à présent et j'ai laissé les groupes politiques s'exprimer. Je considère que cette audition est intéressante. Pour autant, les collègues sont parfaitement fondés à rappeler la position à partir de laquelle chacun s'exprime. M. Meimon est un acteur de l'aide alimentaire en France. À ce titre, il est naturellement concerné, de manière directe ou indirecte, par la mise en place du repas à 1 euro. Je pense qu'il est légitime de rappeler ce contexte.

L'interrogation qui a été formulée ne portait d'ailleurs pas uniquement sur son point de vue, mais également sur le statut même de l'association. Plusieurs articles de presse que nous avons consultés présentent son organisation tantôt comme une entreprise, tantôt comme une start-up. Je pense notamment à un article publié par *Socialter*, dans lequel la structure est décrite selon ces termes. C'est peut-être le sens du propos de ma collègue Estelle Mercier.

M. Julien Meimon. Votre intervention me permet de préciser qu'il ne faut pas forcément croire ce que disent tous les journalistes ou tous les articles de presse, mais je ne vous l'apprends pas.

Ensuite, le système Linkee-Entraide étudiante repose sur deux structures : une association qui organise les distributions et une entreprise agréée entreprise solidaire d'utilité sociale (Esus), une entreprise non lucrative. Cette entreprise sociale récupère des invendus et organise une logistique professionnelle pour garantir aux bénéficiaires *in fine* la qualité des produits qui sont récupérés. Dans ce système, on choisit ce qu'on va chercher, on transporte de façon professionnelle et l'on garantit aux bénéficiaires finaux une qualité des produits.

J'ignore si vous vous figurez ce que représente la gestion d'une telle association. Je vous pose la question, parce que vous avez l'air de penser qu'il s'agit finalement d'une sorte de rente de situation. Nous venons en aide aux étudiants en précarité et nous avons créé un modèle

différent à partir de septembre 2020. Effectivement, il a suscité des débats et peut-être même des évolutions. La mesure des repas à 1 euro est d'ailleurs peut-être née en partie de ces débats. Nous nous sommes saisis nous-mêmes de ce sujet et tous les jours, nous essayons d'agir, en lien avec les pouvoirs publics et avec les besoins des étudiants que nous accueillons.

Je n'ai aucun intérêt à ce que la précarité étudiante subsiste. Nous nous battons tous les jours pour éliminer cette précarité étudiante et pour venir en aide aux étudiants qui ne bénéficient d'aucune autre aide. Tel est très précisément le contenu de l'étude « Avoir 20 ans en 2026 ».

Le dernier point concerne le sujet de la cible. Il est très positif de proposer des repas équilibrés pour tout le monde. Je pose simplement la question de l'impact de cette mesure et de sa capacité à toucher sa cible. Prenons un exemple issu du secteur de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Il existe aujourd'hui de nombreuses plateformes sur lesquelles des professionnels publient leurs invendus afin qu'ils puissent être récupérés. Ce type de dispositif peut fonctionner dans certaines conditions.

Mais imaginons un boulanger qui, en fin de journée, dépose tous ses sacs de pain sur une table à l'extérieur de son commerce en considérant que les personnes les plus précaires viendront naturellement les récupérer. Cette vision est, à mon sens, largement naïve. Une mesure universelle, comme celle des repas à 1 euro ouverts à l'ensemble des étudiants, ne garantit pas nécessairement que les étudiants les plus précaires seront ceux qui en bénéficieront le plus. À ce stade, je ne crois pas que nous disposions d'éléments permettant de l'affirmer avec certitude.

Et si, à l'inverse, seuls les étudiants précaires utilisaient effectivement ce dispositif, se poserait alors une question budgétaire. Compte tenu des 50 millions d'euros prévus pour cette mesure, le calcul montre que cela représenterait, au maximum, environ sept repas par étudiant précaire et par an. Dans cette hypothèse, l'impact sur la déprécarisation étudiante serait extrêmement limité. Tel est le risque.

M. Philippe Brun, président. Je remercie le rapporteur spécial pour son travail, intellectuellement honnête. Il souligne ainsi le succès de la mesure, avant d'expliquer qu'il s'y oppose pour une question de principe.

L'audition s'achève à douze heures dix.

*La commission **autorise** la publication du présent rapport.*

Membres présents ou excusés

Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

Réunion du jeudi 2 juillet 2026 à 11 heures

Présents. - M. Philippe Brun, M. Michel Castellani, Mme Catherine Dellong Meng, M. Philippe Juvin, Mme Estelle Mercier, M. Alexandre Sabatou, M. Charles Sitzenstuhl

Excusés. - M. Christian Baptiste, M. Karim Ben Cheikh, M. Mickaël Bouloux, Mme Yaël Braun-Pivet, M. Éric Coquerel, Mme Edwige Diaz, M. Pierre Henriët, M. Corentin Le Fur, M. Nicolas Metzdorf, Mme Christine Pirès Beaune, M. Emmanuel Tjibaou

Assistait également à la réunion. - Mme Farida Amrani